

## Chambre d'agriculture de Haute-Saône – FRDG123 – Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône

<b>Type de masse d'eau</b>	ESO
<b>Code masse d'eau</b>	FRDG123
<b>Nom masse d'eau</b>	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
<b>Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure</b>	<i>Source de la romaine - source saint vincent – forage de frasne le château – source des jacobins</i>
<b>Nombre de communes proposées au classement V1</b>	
<b>Liste des communes proposées au classement</b> (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	<p>70316 - Le Magnoray  70324- Mailley-et-Chazelot  70288- Hyet  70405 - Pennesières  70208- Echenoz-le-Sec  70393- OISELAY-ET-GRACHAUX  70039 - AUTOREILLE  70527 - VAUX-LE-MONCELOT  70130 - CHARCENNE  70535 - VELLEQUINDRY ET LEVRECEY  70253 - FRASNE-LE-CHATEAU  70366 - VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES  70326 - LA MALACHERE  70045 - Avrigney virey</p>
<b>Type d'argumentaire</b> (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici.  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input checked="" type="checkbox"/> Autre : pas de qualitomètre déclassant pour ces communes
<b>Communes dont le retrait du classement est proposé</b>	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
<b>Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation</b>	<p>La ME est proposée au classement à partir de 4 qualitomètres ESO dont aucun n'est déclassant :</p> <p>source de la romaine P 90: 9.7 mg/ l  source saint vincent P90 : 18.7 mg/ l  forage de frasne le château P90 : 36.6 mg/ l  source des jacobins P90 : 42 mg/ l et tendance à l'amélioration</p> <p>au regard des critères de classement ESO, les communes non concernées par ailleurs par une ME ESU doivent être retirées du classement, en particulier pour les 5 communes de echenoz le sec , hyet, mailley et chazelot, le magnorey et pennesières.  Les 5 communes font l'objet d'une demande de déclassement au titre d'une ME ESU la linotte (voir fiche spécifique)</p> <p>Les communes identifiées, non concernées par une ME ESU non déclassante sont au nombre de 11.</p> <p>La demande concerne donc le non classement de 12 communes ni ESO ni ESU et 5 communes supplémentaires au regard de la ME ESU linotte (voir fiche)</p>

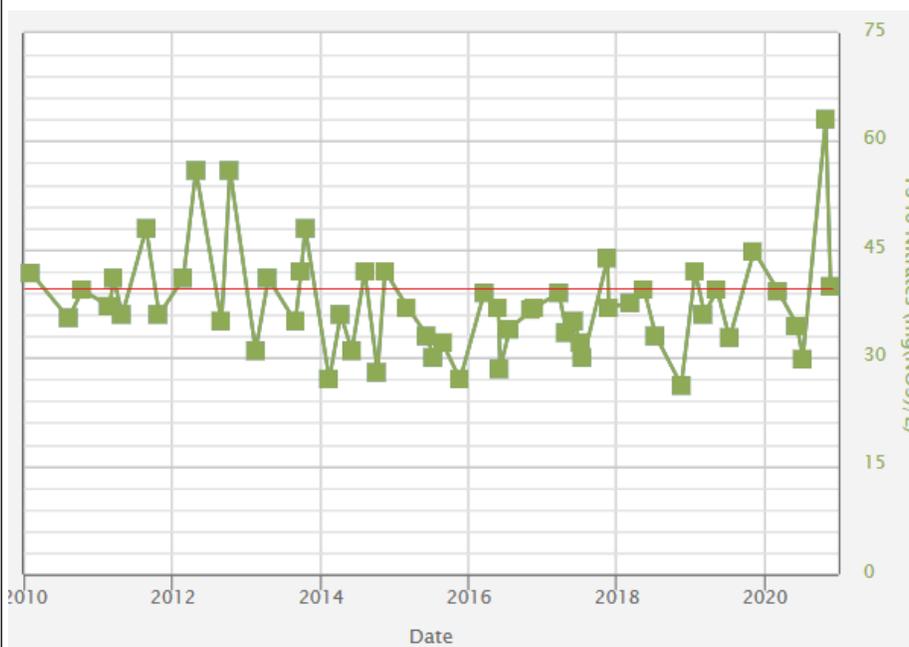
Les suivis d'analyses disponibles sur les autres captages prioritaires de la ME ne doivent pas être retenus car non intégrés au dispositif de surveillance. Sur ces captages prioritaires SDAGE (dont le statut devrait être confirmé dans le prochain SDAGE), la démarche ZSCE se met en place et est de nature à prendre en charge la problématique nitrates en même temps que celle des phytosanitaires.

**Synthèse retenue par la DREAL de bassin**

Le compartiment « plateau central de Mont Gy » de la masse d'eau FRDG123 est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (42 mg/l) dépassant 40 mg/l avec une tendance à l'augmentation des teneurs mesurées. Pour cette masse d'eau les compartiments « plateau nord calcaire du jurassique moyen » et « fosses Saône aval rive droite » sont aussi proposés au classement car ils remplissent les critères de classement.

Cette fiche ne traite que du compartiment « plateau central Monts de Gy »  
L'analyse des données disponibles pour les deux qualimètres suivant ce compartiment ne montre pas de tendance significative à la baisse :

Le qualimètre déclassant est celui de la source des Jacobins qui présente un P90 de 42 mg/l. L'analyse des données long terme ne montre pas de tendance à l'amélioration sur ce qualimètre, voire une détérioration récente des teneurs, avec un pic important (63 mg/l le 27/10/2020) postérieur à la 7ème campagne. Les concentrations sont régulièrement supérieures à 40 mg/l.



La tendance globale pour ce qualimètre n'est pas à l'amélioration, ce qui ne permet pas d'envisager le non-classement du compartiment concerné.

**Ces éléments justifient donc le classement du compartiment plateau central Monts de Gy de la masse d'eau FRDG123 et de l'ensemble des communes qui lui sont sus-jacentes.**

**Le classement de ce compartiment est donc maintenu en l'état. Le classement de l'ensemble des communes est donc maintenu.**